

Vaccin contre la varicelle : ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La **varicelle** est une maladie virale très contagieuse. Elle est causée par le virus varicelle-zona. La varicelle est habituellement bénigne, mais elle peut s'avérer grave chez les nourrissons de moins de 12 mois, les adolescents, les adultes, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

La **varicelle** provoque une éruption cutanée qui démange et qui dure habituellement environ une semaine. Elle peut aussi causer :

- fièvre
- fatigue
- perte d'appétit
- maux de tête

Des complications plus graves peuvent inclure :

- infections cutanées
- infection des poumons (pneumonie)
- inflammation des vaisseaux sanguins
- gonflement des enveloppes du cerveau et/ou de la moelle épinière (encéphalite ou méningite)
- infections du sang, des os ou des articulations

Certaines personnes tombent tellement malades qu'elles doivent être hospitalisées. Cela n'arrive pas souvent, il est possible de mourir de la varicelle. Avant le vaccin contre la varicelle, presque tout le monde aux États-Unis contractait la varicelle, soit en moyenne 4 millions de personnes par an.

Les enfants qui contractent la varicelle manquent habituellement au moins 5 ou 6 jours d'école ou de garderie.

Certaines personnes atteintes de varicelle contractent une éruption douloureuse appelée zona des années plus tard.

La varicelle peut facilement se propager d'une personne infectée à toute personne qui n'a pas eu la varicelle, et qui n'a pas reçu de vaccin contre la varicelle.

2 Vaccin contre la varicelle

Les enfants de 12 mois à 12 ans devraient recevoir 2 doses du vaccin contre la varicelle, habituellement :

- première dose : de 12 à 15 mois
- deuxième dose : de 4 à 6 ans

Les personnes âgées de 13 ans ou plus qui n'ont pas reçu le vaccin quand elles étaient plus jeunes et qui n'ont jamais eu la varicelle, devraient recevoir 2 doses à au moins 28 jours d'intervalle.

Une personne n'ayant reçu auparavant qu'une seule dose du vaccin contre la varicelle, devrait recevoir une deuxième dose pour compléter la série. La deuxième dose devrait être administrée au moins 3 mois après la première dose pour les personnes de moins de 13 ans, et au moins 28 jours après la première dose pour les personnes de 13 ans et plus.

Le fait de recevoir le vaccin contre la varicelle en même temps que d'autres vaccins ne comporte aucun risque connu.

Varicella VIS – French (2/12/18)

Il existe un vaccin combiné appelé **MMRV** qui contient à la fois le vaccin contre la varicelle et le vaccin MMR. Le **MMRV** est une option pour certains enfants âgés de 12 mois à 12 ans. Il existe une autre fiche d'information sur la vaccination avec le vaccin MMRV. Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- **Souffre d'allergies graves, potentiellement mortelles.** Il pourrait être conseillé à personne ayant déjà développé une réaction allergique potentiellement mortelle après une dose de vaccin contre la varicelle, ou qui souffre d'une allergie grave à l'un de ses composants, de ne pas se faire vacciner. Si vous souhaitez obtenir des informations au sujet des composants du vaccin, adressez-vous à votre professionnel de santé.
- **Est enceinte, ou pense qu'elle pourrait l'être.** Les femmes enceintes doivent attendre de ne plus être enceintes avant de recevoir le vaccin contre la varicelle. Les femmes doivent éviter de tomber enceintes pendant 1 mois un mois suivant l'injection du vaccin contre la varicelle.
- **Si la personne a un système immunitaire affaibli** en raison d'une maladie (comme le cancer ou le VIH/sida) ou de traitements médicaux (radiothérapie, immunothérapie, stéroïdes ou chimiothérapie).
- **A un parent, un frère ou une sœur ayant des antécédents de troubles du système immunitaire.**
- **Prend des salicylates (tels que l'aspirine).** Il faut éviter d'utiliser des salicylates pendant 6 semaines après avoir reçu le vaccin contre la varicelle.
- **A récemment reçu une transfusion ou d'autres produits sanguins.** Il pourrait vous être conseillé de reporter la vaccination contre la varicelle de 3 mois ou plus.
- **A la tuberculose.**
- **A reçu un autre vaccin au cours des 4 dernières semaines.** Des vaccins vivants inoculés à des intervalles trop rapprochés les uns des autres peuvent avoir une moindre action.
- **Ne se sent pas bien.** Une maladie bénigne, comme un rhume, n'est généralement pas une raison pour reporter une vaccination. Une personne modérément ou gravement malade devra probablement attendre. Votre médecin peut vous conseiller.



U.S. Department of
Health and Human Services
Centers for Disease
Control and Prevention

4 Risques de réaction au vaccin

Tous les médicaments, y compris les vaccins, peuvent entraîner des réactions. Elles sont généralement peu graves et disparaissent spontanément, mais des réactions graves sont également possibles.

Se faire vacciner contre la varicelle est beaucoup plus sûr que de la contracter. La plupart des gens qui se font vacciner contre la varicelle n'ont aucun problème avec ce vaccin.

Après la vaccination contre la varicelle, la personne pourrait éprouver :

Événements mineurs :

- Bras douloureux à cause de l'injection
- Fièvre
- Rougeurs ou éruption cutanée au site d'injection

Si ces événements se produisent, ils commencent généralement dans les 2 semaines suivant l'injection. Ils surviennent moins souvent après la deuxième injection.

Les événements indésirables graves suite à un vaccin contre la varicelle sont rares. Ils peuvent inclure :

- Convulsions (sursauts ou regards fixes) souvent associées à de la fièvre
- Infection des poumons (pneumonie) ou des enveloppes du cerveau et de la moelle épinière (encéphalite, méningite)
- Éruption cutanée sur tout le corps

Une personne qui développe une éruption cutanée après la vaccination contre la varicelle peut transmettre le virus du vaccin contre la varicelle à une personne non protégée. Même si cela se produit très rarement, toute personne qui présente une éruption cutanée devra se tenir à l'écart des personnes dont le système immunitaire est affaibli, ainsi que des nourrissons non vaccinés, jusqu'à ce que l'éruption disparaisse. Adressez-vous à votre prestataire de soins de santé pour obtenir des précisions.

Autres problèmes pouvant se produire après cette vaccination :

- Il arrive que des personnes s'évanouissent après des interventions médicales, y compris la vaccination. Rester en position assise ou allongée pendant 15 minutes après la vaccination peut contribuer à éviter une perte de conscience et des blessures dues à une chute. Informez votre médecin si vous êtes pris(e) de vertiges, ou si vous présentez des troubles de la vision ou un sifflement dans les oreilles.
- Certaines personnes ressentent une douleur au niveau de l'épaule qui peut être plus sévère et durer plus longtemps que la douleur habituelle pouvant se produire après les injections. Cela se produit très rarement.
- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique grave. Ces réactions dues à un vaccin sont estimées à environ 1 réaction sur un million de doses, et se produiraient dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves, voire le décès.

La sécurité d'emploi des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour obtenir plus d'informations, consultez :

www.cdc.gov/vaccinesafety/
DCH-0451F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

Translation provided by the Immunization Action Coalition

5 Que faire en cas de problème grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple les signes de réaction allergique grave, une très forte fièvre ou un comportement inhabituel.

Une **réaction allergique grave** comprend des signes tels que : urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés à respirer, accélération du rythme cardiaque, vertiges et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent habituellement quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une **réaction allergique grave** ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1 ou rendez-vous à l'hôpital le plus proche. Sinon, contactez votre prestataire de soins de santé.

Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (système américain de notification des manifestations post-vaccinales indésirables). Votre médecin doit effectuer ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même sur le site Internet du VAERS, à l'adresse www.vaers.hhs.gov ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6 Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une demande d'indemnisation en appelant le **1-800-338-2382**, ou en consultant le site Internet du VICP, à l'adresse www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai imparti.

7 Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin. Il pourra vous remettre la notice du vaccin ou vous indiquer d'autres sources d'informations.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Composez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
 - Consultez le site Web à l'adresse www.cdc.gov/vaccines

Vaccine Information Statement Varicella Vaccine

2/12/2018

French

Office use only



42 U.S.C. § 300aa-26

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.